

## Serres de Laeken



Départ le samedi 25 avril 2020

Destination: Laeken

## En détail

### Serres Royales de Laeken

Au cours du 19e siècle, le progrès des techniques du bâtiment et l'utilisation du métal et du verre comme matériaux de construction rendent possible un nouveau type de bâtiment : la serre.

En 1873, l'architecte Alphonse Balat conçoit pour le Roi Léopold II un complexe de serres qui complète le Château de Laeken, réalisé en style classique. Le complexe revêt l'apparence d'une ville de verre implantée dans un paysage vallonné.

Les pavillons monumentaux, les coupoles de verre, les larges galeries qui parcourent le terrain comme des rues couvertes, sont beaucoup plus qu'une anecdote sur les applications architecturales du fer et du verre ou sur les petites serres de plantes exotiques. Ce que les Serres Royales expriment concerne l'architecture et, plus précisément, un grand programme de construction : celui du "palais de verre idéal".

Elles sont l'aboutissement des nombreux entretiens, lettres, ébauches et projets échangés entre l'architecte Alphonse Balat et le Roi Léopold II. Mais surtout, elles ont inspiré la nouvelle architecture belge de cette époque et leur rayonnement s'est propagé, avec l'Art nouveau, à travers le monde entier. Serres Royales de Laeken, Bruxelles

L'actuelle collection de plantes des Serres Royales de Laeken a une triple valeur exceptionnelle:

Elle contient encore certaines plantes appartenant aux plantations originelles du Roi Léopold II. Les plantations actuelles répondent toujours, dans leur ensemble, à l'esprit qui présida aux plantations d'origine. Enfin, les Serres Royales contiennent encore énormément de plantes rares de grande valeur.

#### **Droit d'entrée :**

Un droit d'entrée de 2.50 euros par personne (gratuit pour les moins de 18 ans) sera demandé. La somme récoltée sera entièrement consacrée aux Œuvres de la Reine, à des opérations de restauration et à l'acquisition d'œuvres d'art de la Collection Royale (la Collection Royale a vu le jour à la naissance de notre pays ; elle appartient à l'Etat belge et comporte un ensemble d'objets d'art de toute nature (sculptures, peintures, meubles, vaisselle...) qui ornent les Palais. Les tickets d'entrée ne peuvent pas être réservés à l'avance.

CE QUI SERA VISIBLE :

En dehors des serres proprement dites, le public aura la possibilité de visiter l'atelier de la Reine Elisabeth. La visite s'effectuera en outre selon un itinéraire qui conduira par moment le visiteur à l'extérieur des serres et lui permettra de voir de près une partie du parc.

Plus d'infos <https://www.monarchie.be/fr/patrimoine/serres-royales-de-laeken>

### **Programme**

Départ 08h30 Matinée dans les serres Après midi libre sur la grand Place de Bruxelles retour vers 20h



## **Tarifs**

Transport Seul 28,00€